



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**



22 septembre 2024

### Conseillers Pédagogiques

***NON à l'inflation des tâches, des missions ! OUI à une réévaluation indiciaire à la hauteur !***



*A l'heure où les déréglementations, remises en cause des statuts et alourdissement des tâches semblent être la feuille de route des gouvernements Macron, les CPC ne sont pas épargnés.*

Frais de déplacement amputés jusque 40%, missions de co-pilotage de circonscription, primes REP parcellaires, les CPC n'échappent pas à la cure d'austérité et à la volonté d'élargir leurs missions au-delà de la formation initiale et continue qui doit au contraire rester au centre de leur fonction. **Si les IEN vivent une inflation des tâches administratives et d'évaluation, ce n'est pas aux CPC d'en subir les conséquences !**

### **Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications pour les CPC**

Le SNUDI-FO refuse une délégation hiérarchique de l'IEN auprès des CPC et refuse l'ajout d'une strate hiérarchique à l'heure où les CPC veulent rester un pair auprès de leurs collègues et non pas en devenir les évaluateurs.

Le SNUDI-FO revendique un **recentrage urgent sur les missions de formation** et l'abandon des missions sans rapport avec la fonction des CPC, à savoir la formation initiale et continue, et l'abandon de toute autre mission (assistant de prévention, agent chargé de sa mise en oeuvre, évaluateur externe...)

Le SNUDI-FO exige **des lettres de mission claires**, élaborées avec leur éclairage et non soumises à une inflation tout au long de l'année. A ce sujet, le SNUDI-FO réaffirme le caractère non-réglementaire des évaluations d'école et continue d'en demander l'abandon. Si aucun collègue n'a à s'y soumettre en classe, aucun collègue CPC ne peut se voir obligé de

participer à ces audits d'école dans l'équipe d'évaluateurs.

## **Augmentation des salaires et des indemnités !**

Par ailleurs, le SNUDI-FO exige :

- *une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice*
- *pour les CPC, une indemnité portée à 50 points d'indice pour commencer*
- *la totalité des primes REP ou REP+*
- *une enveloppe de frais de déplacements abondée : dans les circonscriptions, particulièrement les circonscription rurales étendues, les CPC assurent leurs missions sur leurs deniers. Inacceptable !*

[\[Téléchargez le communiqué FO\]](#)

Le SNUDI-FO invite les personnels, et en particulier les conseillers pédagogiques à se réunir et, avec l'aide du syndicat, à faire valoir leurs revendications !

Le SNUDI FO 13 rencontrera le DASEN en **audience le mercredi 2 octobre**. L'occasion de faire remonter toutes vos revendications, vos difficultés, vos demandes.

---



### **La rentrée, c'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO**

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

**Téléchargez le bulletin spécial de rentrée  
Pour une 1<sup>ère</sup> adhésion, vous ne payez que les mois  
restant pour l'année 2024 (septembre à décembre).  
Le renouvellement se fera en janvier 2025 et vous  
recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la  
cotisation versée de vos impôts 2024.**



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

